

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra plus tard en 2023.



CONSEIL DE QUARTIER no 3 SECTEUR BELVÉDÈRE

*COMPTE RENDU du conseil de quartier n° 3, secteur Belvédère, tenu le 5 avril 2023 à 19 h,
dans la salle des caucus de l'Hôtel de ville de Val-d'Or, au 855, 2^e Avenue.*

Présences :

Mme Èveline Laverdière, conseillère municipale du district no. 3 et présidente du conseil de quartier
M. René Jacob, conseiller de quartier
M. Gilles Bernatchez, conseiller de quartier
Mme Madeleine Robillard, conseillère de quartier
M. Gilbert Lacroix, conseiller de quartier
M. Raymond Germain, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

Absents :

Mme Marie-Pier Dupuis, conseillère de quartier

Assistance : Aucune personne

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Mme Èveline Laverdière, présidente du conseil de quartier, souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 02.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Gilles Bernatchez, appuyé par Mme Madeleine Robillard, d'accepter l'ordre du jour de la séance, tout en gardant le point *varia* ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-04-01

3- Lecture et suivis du compte rendu de la rencontre du 28 septembre 2022

La présidente effectue une lecture du compte rendu de la rencontre du 28 septembre 2022, tout en rappelant à ses conseillers les points principaux qui ont été abordés. Il est proposé par M. René Jacob, appuyé de Mme Madeleine Robillard, d'accepter le compte rendu de la précédente rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-04-02

4- Les parcs et la petite pente de ski

Petite pente de ski

Mme Laverdière réitère la position du conseil municipal de conserver cette installation sur son territoire. D'entrée de jeu, elle sonde ses conseillers de quartier pour connaître leur avis sur la conservation du site. Parmi les commentaires reçus, M. Bernatchez mentionne que le lieu est fréquenté par de nombreux enfants durant toute

la période hivernale. M. Germain est d'avis que Val-d'Or est réputée pour ses infrastructures sportives et ses attractions touristiques. Pour sa part, M. Lacroix mentionne qu'il s'agit d'un bel endroit pour initier les enfants au ski alpin avant de les apporter au Mont-Vidéo.

Bien que le conseil de quartier se dise préoccupé par l'achalandage du site et le coût de remplacement du site de la Petite pente de ski, il est proposé par Mme Madeleine Robillard, secondé par M. Raymond St-Germain, de conserver cette attraction récréative qui contribue à la qualité de vie de tous les citoyens de la Ville de Val-d'Or.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-04-03

Après vérification auprès du service Sports et plein air, la période de consultation pour la Petite pente de ski est à présent terminée. Il n'est donc plus possible de remplir le formulaire en ligne.

Parc des Pionniers

Mme Laverdière résume la situation du parc des Pionniers. Il est espéré que la plus grande partie du parc se réalise cette année. Ce qui explique le retard, c'est qu'un quart du terrain avait été vendu pour la construction d'un immeuble à appartements. Le promoteur avait deux ans pour réaliser sa construction, mais aucun travail n'a été fait. Le promoteur a demandé à la Ville une extension. Un avertissement a été envoyé au promoteur pour lui signifier que l'on s'attend à ce qu'un bâtiment soit bâti. Il est vrai que cette construction influencera la manière dont le parc se développera en bordure. Il avait été discuté de planter des arbres, des cèdres plus particulièrement, pour cacher l'immeuble à logements. Ceci pouvant être fait seulement lorsque le bâtiment sera construit.

Plusieurs travaux ont cependant été réalisés à l'endroit qui deviendra un parc : trottoirs, électricité et eau. Un appel d'offres a été lancé pour un artiste qui serait intéressé à peindre le piano public qui sera installé, intersection rue Germain et rue Deslormiers. Cette initiative donnera la chance aux gens vivant en appartement d'aller jouer du piano au parc. Il s'agit d'un dossier à suivre.

Mme Laverdière mentionne que bientôt sera adopté au conseil de ville le plan directeur des parcs. Le plan de match des espaces récréatifs sera alors connu pour les dix prochaines années.

Parc boul. Sabourin

Il est demandé ce qu'il advient du parc situé sur le boulevard Sabourin. Ce parc appartient actuellement aux ministères des Ressources naturelles et des Forêts, et ce, jusqu'en 2025. Ce parc ne comprend pas de modules de jeux pour enfants. Présentement, c'est un espace vert. Dans deux ans, il y aura une consultation à faire pour déterminer ce que l'on fait de cet espace. Il importe de savoir que la Corporation des parcs considère que si un enfant habite dans les 400 mètres d'un parc, il est réputé pour être « couvert ». Dans ce coin, on retrouve les parcs Kara et Kopo, Gosselin et Lemoine. Cette triangulation de parcs permet de couvrir les enfants qui se trouvent au milieu, dans l'espace du parc Sabourin donc celui-ci ne serait donc pas nécessaire. D'un autre côté, le fait qu'il s'agisse d'un parc enclavé peut poser un problème; certains avaient déjà sauté la clôture au fond du parc, et commis des vols dans les cours. On ne sait avec certitude ce qui est prévu pour cet espace. Il serait intéressant pour le conseil de quartier de se pencher sur la question dans un an et demi et faire des suggestions.

5- Les travaux prévus au PTI

Mme Laverdière passe en revue les grands travaux prévus au Programme triennal d'immobilisation (PTI) pour 2023 à 2025 : réfection de la 3^e avenue; conduites, voiries, trottoirs et pavage de la rue Giguère; puits et station de pompage à Vassan; déphosphatation et désinfection des eaux usées; et, finalement, remise à niveau de l'équipement électrique à la station de pompage principale. Pour plus d'informations, consultez le budget annuel sur le site Web de la Ville : <https://www.ville.valdor.qc.ca/budget-annuel>.

6- La réflexion à une adhésion MADA

Plusieurs municipalités environnantes ont adhéré au programme Municipalités amies des aînés (MADA). Il est question de savoir si Val-d'Or souhaite suivre elle aussi le courant en allant chercher l'adhésion MADA et ainsi bénéficier d'une enveloppe financière pour concrétiser certains projets visant une clientèle d'aînés. Puisqu'une politique familiale est déjà en vigueur à la Ville de Val-d'Or, et qu'elle inclut les aînés, il importe d'évaluer s'il faut séparer la politique familiale de la politique pour aînés. S'il est mentionné pour certains l'importance de différencier la politique familiale de celle pour les aînés pour mettre en lumière les besoins, d'autres, comme M. Germain, serait d'avis de les garder regroupés, mais de porter une attention particulière pour chaque groupe. Il est aussi discuté de l'importance que la Ville ait une préoccupation pour les activités des aînés et qu'il y ait une gratuité dans les services après un certain âge.

Il est proposé par M. Gilles Bernatchez, secondé par Mme Madeleine Robillard, d'avoir une réflexion sérieuse concernant les avantages qui pourraient découler d'avoir une adhésion à MADA pour améliorer l'offre de services aux aînés, mais aussi pour l'ensemble des citoyens, car les infrastructures sont disponibles à tous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-04-04

7- La densification urbaine

Plusieurs solutions sont envisagées pour gagner de l'espace et permettre à un maximum de personnes d'accéder à la propriété à l'intérieur du périmètre urbain. L'on sait qu'actuellement, il manque entre 800 et 1000 portes à Val-d'Or. De plus, comme on l'oublie souvent, l'étendue de nos infrastructures permettrait d'accueillir et de servir beaucoup plus de personnes qu'à présent, mais il manque de logements.

Voici quelques avenues discutées :

- Permettre la construction de bâtiments plus haut (augmenter d'un étage)
- Plus de logements sur un même terrain
- Avoir un logement au sous-sol dans les maisons unifamiliales
- Construire des maisons bigénérationnelles
- Convertir le garage en maison pour faire un petit logement

Au terme des discussions, l'on s'entend pour dire que bien qu'étant en faveur de telles avenues, il faudrait une réglementation pour encadrer ces constructions. Il importerait aussi de penser à la pauvreté en rendant les logements abordables pour aider les personnes démunies. Pourquoi ne pas aussi s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, comme en Belgique, en réservant certains espaces à divers groupes (familles, personnes âgées, etc.)? Peut-on assurer une mixité sociale? Pourrait-on également envisager qu'un pourcentage des nouvelles constructions soit obligatoirement du logement social? Il serait aussi possible de construire un commerce au sous-sol et de loger des appartements les étages aux dessus, un peu comme dans le quartier Ahunatic, à Montréal. Le fait d'avoir une proximité de services toucherait plus de gens.

Les conseillers de quartier sont favorables à la densification urbaine. Il est proposé par M. Raymond Germain, appuyé par M. René Jacob, que ce principe figure au prochain plan d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-04-05

8- Activités à venir

- a. Animations diversifiées à la bibliothèque municipale :** De plus en plus d'activités ont lieu à la bibliothèque : conférences, rencontres d'auteurs, cercles de lecture, LabVD, etc.

- b. Animations estivales au centre-ville :** Mme Laverdière invite les conseillers à rester à l'affût. En effet, il y aura beaucoup d'animation au centre-ville cet été. Entre autres, *Val-d'Or nous raconte* revient.
- c. Saison des spectacles – modification aux abonnements :** De plus en plus, les services culturels partout au Québec délaissent les abonnements. Actuellement, dans notre service culturel à Val-d'Or, ceux qui ont des abonnements peuvent choisir en premier leurs spectacles. Or, il y a 1000 abonnements contre 741 places à la Salle Télébec, ce qui explique parfois que des places manquent. Également, dans le système actuel, les délais de vente sont complexes. Dorénavant, le service culturel vendrait des passeports à 5 spectacles, puis des billets en vente pour tous sans que les sièges soient assignés. Notons que cela n'existe plus au Québec d'avoir des sièges assignés. On aura donc le privilège de choisir le siège avant tout le monde en arrivant dans la salle, et celui d'annuler le choix d'un spectacle, tout en le remettant sur le passeport culturel. M. Raymond Germain apporte un inconvénient à la vente de billets pour tous : en ne limitant pas le nombre de billets par personne, des revendeurs pourraient acheter une grande quantité de billets ce qui ouvrirait la porte sur des activités de revente à des prix faramineux. Mme Laverdière apportera cette préoccupation du conseil de quartier à la directrice du service culturel.

9- Varia

- a) Eau potable :** M. Gilles Bernatchez demande ce qu'il en est de la qualité de l'eau de Val-d'Or pour donner suite à l'annonce de présence de perfluorés. Depuis l'annonce officielle, une équipe d'experts évalue les options possibles de traitement. Il est souhaité que Val-d'Or puisse devenir la Ville test pour des solutions de traitement. La concentration de perfluorés étant plus élevée au 2e puits, celui-ci a été fermé de façon préventive. Si nous devons réouvrir ce puits, les citoyens seront avisés de la situation. Pour connaître les détails : <https://ville.valdor.qc.ca/fr/nouvelles/composes-perfluores-dans-l-eau-potable-val-d-or-prend-les-devants>. Pour sa part, M. Jacob dit que la vitesse de réaction de la ville en dit long sur l'importance de cette situation. M. Germain, de son côté, mentionne que l'on ne connaît pas les effets à long terme de la présence des perfluorés dans l'organisme. Il s'agit d'une raison de plus pour lui de prendre le sujet au sérieux. En somme, on a moins aimé l'inquiétude soulevée dans les médias.
- b) Identification des stationnements sur le boulevard des Pins (Clinique des pins) :** M. Bernatchez mentionne qu'en face de la clinique des Pins, on retrouve deux stationnements réguliers, puis deux pour personnes handicapées. Il demande s'il serait possible d'en ajouter deux un peu plus bas. Mme Laverdière vérifiera si le traçage peut être fait et s'il y a une raison pour laquelle il n'y en a pas.
- c) Identification des stationnements pour personnes handicapées / boul. des Pins :** Il faut repeindre l'identification du symbole bleu « handicapé », et la ligne jaune.
- d) Nids de poule/ boul. des pins :** Le boulevard nécessiterait un resurfaçage par endroits.
- e) Déneigement / rue Roméo-Dumais :** L'accumulation de neige cause un manque de visibilité à cet endroit. Il est demandé de faire un déneigement plus adapté aux Travaux publics.
- f) Pavage de la rue Sévigny :** C'est 80 % de la rue doit être bâtie des deux côtés pour que la rue soit pavée.
- g) Établir un calendrier de rencontres :** Les membres du conseil sont d'avis d'établir un calendrier de rencontres à chaque début de saison pour faciliter la logistique et s'assurer d'avoir quorum.
- h) Budget discrétionnaire de quartier :** Le 2500 \$ n'a pas été utilisé cette année, mais sera reporté. Les gens sont invités à soumettre leurs projets qui pourraient animer le quartier.
- i) Ville amie des monarques / Fondation David Suzuki :** Mme Madeleine Robillard propose d'amorcer une réflexion par rapport à la protection du monarque par la municipalité. Pour être certifiée Ville amie des monarques, il faut adopter au moins trois mesures du programme. Voici plus d'informations : <https://fr.davidsuzuki.org/passez-a-l'action/agissez-localement/effet-papillon/ville-amie-des-monarques/>.

10- Interventions du public

Aucune intervention.

11 - Date de la prochaine assemblée

Il est convenu par le conseil de quartier d'adopter les dates de rencontres à l'avance pour en faciliter l'organisation et s'assurer d'avoir quorum. Ainsi, les prochaines rencontres auront lieu le mardi 30 mai à 19 h à la salle des caucus de l'hôtel de ville de Val-d'Or et une autre le mardi 26 septembre, même heure même endroit.

12- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par M. Gilles Bernatchez, appuyé par Mme Madeleine Robillard, de lever l'assemblée. La rencontre se termine à 20 h 49.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-04-06

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée